

ANNEXE au Règlement d'admission Formation préparatoire au DEME

Capacité d'accueil

Capacité totale d'accueil sur les 2 années de formation : 160 places, dont 60 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

Calendrier prévisionnel

- Ouverture des inscriptions : à partir du 29 novembre 2021
- Clôture des inscriptions :
 - Première campagne : 15/12/2021
 - Deuxième campagne : 10/02/2022
 - Troisième campagne : 23/03/2022
 - Quatrième campagne : 25/04/2022
- Epreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats concernés) : en janvier, février, mars et mai 2022 (en fonction de la **date de recevabilité** du dossier de candidature)
- Epreuve orale d'admission (pour tous les candidats) : de janvier 2021 à mai 2022 (en fonction de la **date de recevabilité** du dossier de candidature)

Frais d'admission

- Traitement du dossier de candidature : **60 €** (ces frais se règlent au moment du dépôt du dossier)
- Epreuve écrite d'admissibilité : **82 €** (A régler à réception de la convocation)
- Epreuve orale d'admission : **103 €** (A régler à réception de la convocation)

Règlement par chèque à l'ordre de l'ERTS/ ou espèces /CB directement auprès de l'accueil de l'ERTS. En cas de désistement à l'épreuve d'admission, 60€ correspondant aux frais de dossier resteront acquis par l'ERTS.

Droits d'inscription et frais de scolarité (à la charge du candidat)

Droits d'inscription		
Voies directes et situations d'emploi	1 ^{ère} année = 170 €* 2 ^{ème} année = 170 €* Total = 340 € *	
	Frais de scolarité	
Voies directes	1 ^{ère} année = 400 €* 2 ^{ème} année = 400 €** Total = 800 € *	

* Montants prévisionnels - Echancier possible

Les étudiants dont les places sont subventionnées par le Conseil Régional peuvent faire une demande de bourse.

Financement du coût pédagogique de la formation

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (OPérateur de COmpétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de

la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.

